

RITA KARASSARTOVA

ELLE RISQUE 15 ANS DE PRISON

POUR AVOIR MANIFESTÉ

PACIFIQUEMENT

Kirghizistan

FICHE PÉDAGOGIQUE

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE DE LETTRES QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à plus de 5,3 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2022 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués, que ce soit par leur gouvernement, par la police, ou encore par de grandes entreprises, uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour leurs droits. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles reçoivent des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de prendre des mesures immédiates afin de remédier à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'ils et elles ont tirée de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, on constate que les autorités du pays traitent différemment ces hommes et ces femmes, ainsi que les personnes et les groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Elles peuvent décider de leur libération et de l'abandon des poursuites. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« *Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là.* »

Jani Silva,
 défenseuse de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et aux personnes avec qui vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir sur un cas en particulier, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux cas abordés. Cette démarche leur permet :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Rédaction de lettres pour *Écrire pour les droits* à Anvers (Belgique), 2022.

Pour en savoir plus sur les personnes pour qui nous luttons, rendez-vous sur amnesty.be/epd-ecoles2324

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : amnesty.be/plateforme

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la campagne *Écrire pour les droits* : <https://academy.amnesty.org/learn>.



VOS MOTS ONT DU POUVOIR

DES MILITANTES ACQUITTÉES

Après avoir organisé une manifestation antigouvernementale en mai 2020, Cecillia Chimбири, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées, emmenées dans un poste de police, embarquées de force dans une voiture banalisée et conduites hors de la ville de Harare, au Zimbabwe. Elles ont ensuite été battues, torturées et laissées sur le bord de la route. Alors qu'elles étaient hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions pénales en lien avec la manifestation. Elles ont ensuite été accusées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice » pour avoir évoqué leur calvaire. Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'*Écrire pour les droits* et fait l'objet de plus d'un demi-million d'actions, Cecillia et Joanah ont été acquittées par la Haute Cour le 4 juillet 2023.



© Amnesty International/Vongai Chikwanda/Kuvanah Moodley

LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong n'était qu'un adolescent lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour meurtre. Il a raconté avoir expliqué au juge que cet homicide était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Il a pourtant été jugé pour meurtre, infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en sa faveur dans le cadre d'*Écrire pour les droits* 2019. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai est maintenant en sécurité hors du pays et plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.



UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, travaillait sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Durant l'édition 2021 d'*Écrire pour les droits*, plus d'un demi-million d'actions ont été menées en sa faveur et cet homme a été libéré en mars 2022.



© Simone Dalmasso



À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

	<p>DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits Article 2 Non-discrimination Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
	<p>DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous Article 7 Égalité devant la loi Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires Article 10 Droit à un procès équitable Article 11 Présomption d'innocence Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
	<p>DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille Article 24 Droit au repos et aux loisirs Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
	<p>DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité Article 17 Droit à la propriété Article 22 Droit à la sécurité sociale Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
	<p>DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion) Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
	<p>DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>



ACTIVITÉ

DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

CONCEPTS CLÉS

- Défenseurs des droits humains
- Liberté d'expression
- Liberté de réunion pacifique

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant·e·s apprendront en quoi les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique sont essentiels au travail des défenseur·e·s des droits humains, au travers de l'histoire vraie de Rita Karassartova, arrêtée et accusée d'avoir critiqué le gouvernement kirghize. Dans le cadre de cette activité, les participant·e·s seront encouragés à écrire une lettre pour appeler à la libération immédiate et inconditionnelle de Rita et lui manifester leur solidarité.

ÂGE : 14 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « **Agissez** ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant·e·s :

- **étudient** les concepts de liberté d'expression et de liberté de réunion pacifique, et leur lien avec le travail des défenseur·e·s des droits humains ;
- **apprennent** à décrire les conséquences des violations des libertés d'expression et de réunion pacifique ;
- **en apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* ;
- **écrivent** des lettres de soutien et de solidarité pour Rita Karassartova.

MATÉRIEL

- **Document à distribuer** : Des paroles de courage (page 9)
- **Document à distribuer** : L'histoire de Rita (page 11)
- **Informations complémentaires** (page 10)
- **Feuilles de papier, stylos, matériel créatif et enveloppes** (si vous envoyez des lettres)
- **Facultatif** : Vidéo de Rita Karassartova sur www.amnesty.be/epd-2023-videos
- **Facultatif** : Modèles de lettres sur amnesty.be/epd-ecoles2324

PRÉPARATION

- Imprimez les documents à remettre à chaque participant·e / binôme.
- Lisez les informations complémentaires en page 10 et l'histoire de Rita en page 11.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour en savoir plus sur la liberté d'expression : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/freedom-of-expression/>
- Dossier pédagogique sur la la liberté d'expression sur amnesty.be/plateforme

1. FAITES-VOUS ENTENDRE !



Demandez aux participant·e·s de réfléchir à une situation passée au cours de laquelle ils/elles ont vu une personne être traitée injustement. Aidez-les à structurer leur réflexion grâce aux questions suivantes :

- **Est-ce que quelqu'un s'est déjà montré injuste envers vous ou d'autres personnes autour de vous ? Avez-vous dénoncé cette situation ?**
- **Quelles ont été les conséquences, positives ou négatives, pour vous lorsque vous vous êtes exprimé·e ?**
- **Comment cela a-t-il affecté votre volonté de dénoncer de nouveau une injustice ?**

Répartissez les participant·e·s en binômes et donnez à chaque binôme une citation et des pistes de réflexion à partir du document **Des paroles de courage** (page 9). Laissez-leur quelques minutes pour échanger. Si vous avez le temps, invitez-les à changer de partenaire et à recommencer avec une nouvelle citation.

Rassemblez les participant·e·s. Lisez chaque citation à voix haute et demandez à ceux/celles qui en ont discuté de partager quelques idées. À la fin, révélez que toutes les citations sont d'une seule et même personne. Posez les questions suivantes aux participant·e·s :

- **Qu'avez-vous appris sur l'autrice de ces citations ? D'après vous, quelle est son histoire ?**
- **Quelles citations vous ont le plus touché·e ? Pourquoi ?**

Continuez en expliquant que nous avons tous et toutes droit à la liberté d'expression, ce qui signifie que vous avez le droit de dire ce que vous pensez, de partager des informations et de réclamer un monde meilleur. Vous avez aussi le droit d'être d'accord ou non avec les personnes au pouvoir et d'exprimer vos



opinions lors de manifestations pacifiques. Étudiez le concept de la liberté d'expression à l'aide des questions ci-dessous. Si vous manquez de temps, concentrez-vous sur une seule question à aborder ensemble.

- Pourquoi ne dénonçons-nous pas toujours l'oppression ou les violations des droits humains dont d'autres personnes sont victimes ? Qu'est-ce qui nous en dissuade ?
- Doit-il y avoir des limites à ce que les gens peuvent dire lorsqu'ils s'expriment pour eux-mêmes ou pour d'autres ?
- Faut-il établir une différence en fonction de la personne que vous critiquez ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Que pensez-vous du fait de dénoncer les injustices causées par le gouvernement ?

Vous pouvez vous appuyer sur les **informations complémentaires** sur la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique (page 10) pour guider les échanges.

2. PUNIE POUR AVOIR CRITIQUÉ LE GOUVERNEMENT :

L'HISTOIRE DE RITA

Expliquez au groupe que dans certains pays à travers le globe, on peut être arrêté-e pour avoir milité en faveur des droits humains et critiqué le gouvernement, et que nous allons étudier un cas en particulier au Kirghizistan.

Distribuez des copies de **l'histoire de Rita** (page 11) aux participant-e-s et lisez le paragraphe suivant à voix haute :

« Rita Karassartova est née dans le village de Grigorievka, près du lac Issyk-Koul, connu dans le monde entier pour sa beauté naturelle. Elle est diplômée de l'Université nationale kirghize, où elle a obtenu un doctorat en économie. Après son diplôme, elle est restée dans l'établissement en tant que professeure. En parallèle, elle a beaucoup voyagé à travers le Kirghizistan, dirigeant des programmes d'éducation aux questions financières et économiques destinés aux représentants locaux du gouvernement. Rita est connue et respectée dans tout le pays. »

Demandez à plusieurs participant-e-s de lire un paragraphe chacun-e. Terminez en expliquant que toutes les citations du précédent exercice **Des paroles de courage** sont de Rita.

Répartissez les participant-e-s en petits groupes et demandez-leur de discuter de l'histoire de Rita en s'appuyant sur les questions suivantes :

- Quels éléments vous choquent ou vous surprennent dans l'histoire de Rita ?
- En quoi cette situation est-elle liée aux droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique ?
- Que se passe-t-il lorsque des gouvernements arrêtent et poursuivent en justice des personnes de cette façon ?
- Que doit-il se passer pour que Rita puisse obtenir justice ?

Rassemblez les participant-e-s. Demandez-leur de partager certaines de leurs idées et conclusions.

Expliquez qu'il arrive que les autorités punissent et poursuivent en justice des personnes, des mouvements ou des organisations afin de les empêcher de défendre les droits humains ou de les exercer. Utilisez ensuite les **informations complémentaires** sur la réduction de l'espace civique au Kirghizistan (page 10) pour illustrer la façon dont le gouvernement kirghiz s'en prend à des militant-e-s et des défenseur-e-s des droits humains en raison de leur travail, ce qui viole les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique.

Certaines personnes et organisations sont accusées d'« organisation de troubles de masse », voire de « tentative de renversement du gouvernement par la force », uniquement pour avoir exercé leurs droits humains ou mené des actions légitimes pour défendre les droits fondamentaux. Soulignez à quel point il est crucial que le gouvernement remédie à cette situation en reconnaissant publiquement l'importance du travail des défenseur-e-s des droits humains et en respectant leurs droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique. Il devrait également veiller à ce que ses représentant-e-s ne fassent pas de déclarations qui discréditent ces militant-e-s ou remettent leur action en cause, et n'utilisent pas la loi à mauvais escient pour les réduire au silence.



Si vous avez le temps, réfléchissez ensemble à la question suivante :

- **Qu'est-ce qui vous inspire dans l'histoire de Rita ?**

Sélectionnez les réponses de certaines personnes.

3. AGISSEZ



15 MINUTES

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Indiquez qu'Amnesty International encourage les gens à réclamer justice pour Rita Karassartova. Vous pouvez donner des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de l'édition 2014 d'*Écrire pour les droits* : <https://www.youtube.com/watch?v=QdV-dfUYycg>.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, invitez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant-e-s la vidéo de Rita, que vous trouverez ici : www.amnesty.be/epd-2023-videos.

ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire aux autorités kirghizes en se servant des coordonnées à droite.

- Dites au procureur général quelque chose à votre sujet afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Expliquez-lui ce qui vous choque dans le cas de Rita Karassartova.
- Dites-lui pourquoi vous pensez qu'il est important que les gouvernements respectent les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique.
- Demandez-lui de prendre toutes les mesures nécessaires pour **garantir que toutes les charges retenues contre Rita Karassartova soient abandonnées et que les autorités lui permettent de poursuivre ses activités légitimes de défense des droits humains sans craindre des représailles.**

General Prosecutor

A. Toktonaliev Street, 139
Bishkek
720040
République kirghize

Formule d'appel : Monsieur
le Procureur général

Courriel : statement@prokuror.kg

Facebook : facebook.com/prokuraturakg

Instagram : instagram.com/genprokuratura_kr/

Hashtag : #W4R23

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Montrez à Rita Karassartova que vous croyez en elle. Envoyez-lui des messages de solidarité et d'espoir. Faites preuve de créativité ! Puis envoyez votre message à l'adresse à droite.

Voici quelques conseils :

- Rita adore coudre des *chapans*, les vestes matelassées traditionnelles kirghizes, aux motifs magnifiques. Dessinez des motifs ou des vêtements traditionnels dans votre pays.
- Vous pouvez aussi envoyer des photos ou des cartes postales de lieux et de paysages célèbres dans votre pays.
- Vous pouvez mentionner les enfants de Rita : sa fille Kassiet (23 ans) et son fils Alibek (15 ans). Vous pouvez également leur écrire !

Rita parle kirghize et russe, et apprend l'anglais. Voici un exemple de message :

Ритага Боштондук (kirghize) – **Свободу Рите** (russe) – **Freedom to Rita** (anglais) -
Liberté pour Rita

Rita Karassartova

c/o Civic Initiatives
Abdrakhmanova 204
Office 14
Bishkek
710040
République kirghize

Courriel : freedomrita@protonmail.com

Facebook: facebook.com/rita.karasartova

Hashtag : #W4R23

DOCUMENT À DISTRIBUER

DES PAROLES DE COURAGE

RECONNAÎTRE LA VÉRITÉ (CITATION 1) :

« *Nos paroles sont pleines de bon sens, nous nous exprimons pour que les gens sachent : "Le roi est nu !"* »

Pensez à une situation dans votre vie ou dans le monde où vous voyez une vérité que d'autres refusent peut-être de voir. Que ressentez-vous ? Que pouvez-vous faire pour aider les autres à voir cette vérité ?



LES RÊVES PLUS FORTS QUE LA PEUR (CITATION 2) :

« *Qu'est-ce qui motive une personne ? Ses rêves ou la peur ? Si nous avons un rêve, nous pouvons surmonter la peur.* »

Quels sont vos rêves ? Laissez-vous la peur vous empêcher de les réaliser ? Comment pouvez-vous utiliser vos rêves pour surmonter vos peurs ?



LE POUVOIR DE LA VOIX (CITATION 3) :

« *Le gouvernement veut faire taire tout le monde, mais c'est impossible !* »

Pensez à un moment où vous avez eu le sentiment d'être réduit-e au silence ou de ne pas être écouté-e. Comment avez-vous surmonté cela ? Comment pouvez-vous faire en sorte d'être entendu-e à l'avenir ?



CHANGEMENT PERSONNEL (CITATION 4) :

« *Le changement commence avec chacun d'entre nous.* »

Quel changement souhaitez-vous voir dans votre vie et dans le monde ? Êtes-vous à l'origine d'un changement que vous souhaitez ?



L'IMPORTANCE DU LIEN (CITATION 5) :

« *C'est une torture de ne pas pouvoir contacter ceux qu'on aime.* »

Réfléchissez à l'importance du lien dans votre vie. Qui sont les proches avec qui vous avez besoin d'échanger ? Que se passerait-il si vous ne pouviez plus leur parler ?



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH), ARTICLE 19

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

L'article 19 de la DUDH protège le droit d'avoir ses propres opinions et de les exprimer librement sans interférence indue de l'État. Cela comprend le droit d'exprimer des points de vue lors de manifestations publiques ou au travers d'écrits, des médias, d'Internet et d'œuvres d'art. Nous avons besoin que les idées circulent librement afin de veiller à ce que différents points de vue soient pris en compte et différentes idées soient exprimées. Restreindre le droit à la liberté d'expression entrave la transparence et l'obligation de rendre des comptes, et rend la lutte pour les droits humains encore plus difficile. La liberté d'expression est importante, non seulement pour la société en tant qu'entité, mais aussi pour chacun-e d'entre nous. Nos opinions et nos pensées constituent un élément fondamental de ce qui fait de nous des êtres humains, et empêcher les autres de les exprimer revient à les amputer d'une partie de leur personnalité.

Le droit à la liberté d'expression n'est pas sans limite. Les gouvernements doivent parfois protéger les droits d'autrui ou certains intérêts publics, ce qui peut nécessiter d'interdire ou de restreindre certains propos. Néanmoins, les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent limiter le droit à la liberté d'expression sont très rares et doivent être considérées comme exceptionnelles plutôt que comme la norme.

Le droit à la liberté d'expression est étroitement lié au droit à la liberté de réunion pacifique, qui est le droit de se retrouver dans un espace public pour revendiquer quelque chose ensemble, lors de réunions, de grèves, de processions, de rassemblements ou de sit-in. Ce droit signifie que l'on peut se rassembler pacifiquement avec d'autres personnes sans craindre d'être arrêté-e ou harcelé-e par la police. En réalité, les autorités ont l'obligation positive de faciliter les réunions pacifiques. La police peut donc être tenue de prendre des mesures spéciales pour assurer la sécurité des personnes qui se rassemblent et du grand public.

LES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS

sont des personnes qui agissent, individuellement ou collectivement, de façon pacifique pour défendre, protéger ou promouvoir les droits humains aux niveaux local, national ou international. Tout le monde peut défendre les droits humains, à partir du moment où l'on n'utilise ni ne prône la violence.

RÉDUCTION DE L'ESPACE

CIVIQUE AU KIRGHIZISTAN

Ces cinq dernières années, la liberté d'expression est de plus en plus réprimée au Kirghizistan, notamment pour les défenseur-e-s des droits humains. Les autorités violent régulièrement le droit à la liberté de réunion pacifique et lancent des poursuites contre tous ceux et celles qui cherchent à l'exercer. Depuis mars 2022, plusieurs décisions de justice limitent progressivement les endroits où les rassemblements publics peuvent avoir lieu, en interdisant les réunions devant certains bâtiments gouvernementaux, les ambassades et les lieux publics populaires. Ces restrictions ont dans un premier temps été justifiées comme étant temporaires et nécessaires « pour empêcher et réprimer de possibles émeutes liées à des motifs interethniques » dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Elles ont ensuite été étendues et appliquées à toutes les actions et les manifestations publiques, mais pas aux rassemblements organisés par le gouvernement. L'application généralisée de restrictions juridiques, c'est-à-dire lorsque des lois ou restrictions sont appliquées de façon uniforme sans examiner les situations ou circonstances au cas par cas (ex : en interdisant toutes les manifestations à certains endroits), est contraire aux normes internationales relatives aux droits humains.

L'HISTOIRE DE RITA

 Kirghizistan

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL 

Rita Karassartova adore passer du temps avec ses enfants, pratiquer le yoga et coudre des *chapans*, les vestes matelassées traditionnelles que portent les gens au Kirghizistan. Mais depuis octobre 2022, sa vie a basculé. Elle a été arrêtée et a passé plusieurs mois détenue dans une cellule exiguë, sans pouvoir accéder à des soins médicaux ni voir sa famille ou parler avec elle. Cette femme est aujourd'hui assignée à résidence et subit un couvre-feu strict.

Rita est une défenseure des droits humains et spécialiste de la gouvernance civique. Pendant plus de 10 ans, elle a passé sa vie à donner des conseils juridiques indépendants, aidant ainsi les personnes dont les droits ont été violés par un système juridique corrompu et peu fiable. Elle dirige l'Institut d'analyse publique, une entité non gouvernementale, et est membre du Mouvement démocratique uni du Kirghizistan, qui lutte contre la pauvreté et l'injustice.

Rita a été arrêtée en même temps que 26 autres personnes pour s'être opposée à un nouvel accord frontalier qui donne le contrôle d'un réservoir d'eau potable à l'Ouzbékistan voisin. Ce groupe appelait la population à manifester pacifiquement contre cet accord, et réclamait plus de transparence de la part du gouvernement. Comme d'autres personnes, Rita craignait que l'Ouzbékistan ne restreigne, voire n'interdise, l'accès à l'eau, ressource rare dans la région, dont la perte pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Rita et les autres personnes arrêtées ont dans un premier temps été placées en détention pour « organisation de troubles de masse », puis elle a été accusée d'avoir cherché à « renverser le gouvernement par la force », infraction passible de 15 années d'emprisonnement.



© DR



© Toychubek Artyk uulu/Koop.kg

En haut : Rita porte un *chapan*, veste matelassée traditionnelle portée au Kirghizistan.

En bas : Le réservoir de Kempir-Abad, à Andijan, près de la frontière entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan.



À PROPOS

D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

© Amnesty International 2023

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : <https://www.amnesty.org/fr/permissions/>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice des droits d'auteur, le contenu n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2023 par Amnesty International Ltd.
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni
Septembre 2023
Index : POL 32/7066/2023 FRENCH
Langue originale : Anglais

Amnesty International en Belgique
Chaussée de Wavre 169
1050 Bruxelles

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photos de couverture : © DR

[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

En Belgique:
www.amnesty-jeunes.be
Courriel : jeunes@amnesty.be

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL

